



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	10	18

Date de la convocation

07.12.2022

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le 15 décembre,

À 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire**

Présents :

- **Adjoins au Maire**
M. Jean-Yves RIOU, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3^{ème} Adjoint, M. Philippe ANGELETTI, 5^{ème} Adjoint.
- **Conseillers municipaux :**
Mme Geneviève MANENT, Mme Claudie CHIRI, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO.
- **Excusés :** Mme Sophie ARNAUD, Mme Claudie BLANC, Mme Marjorie BERARD, Mme Aurélie MARTINEZ, Mme Anne-Cécile REUS, M. Régis Valentin, M. René LAURENT, M. Jérémy COULANGE, M. Alain GARDON.
- **Pouvoirs :** Mme Sophie ARNAUD à Mme Geneviève MANENT, Mme Claudie BLANC à M. Jean-Yves RIOU, Mme Marjorie BERARD à Mme Anne-Marie DAUPHIN, Mme Aurélie MARTINEZ à Mme Claudie CHIRI, Mme Anne-Cécile REUS à Mme Marie-Jo SOTTO, M. Régis VALENTIN à M. Thierry BENOIT, M. René LAURENT à M. Philippe ANGELETTI, M. Jérémy COULANGE à M. le Maire.
- **Secrétaire de séance :** Mme Anne-Marie DAUPHIN.

Délibération n°64/2022

Objet : Aménagement du carrefour RD27/RD56 pour giration bus

Monsieur le Maire expose que suite à la dernière visite de l'Agence Routière de Pertuis, en date du 21 novembre 2022, nous avons reçu un estimatif de travaux de 113 793,00 € HT à la charge de la commune. De son côté, le Département prendrait à sa charge la somme de 76 453,50 € HT.

Monsieur le Maire rappelle qu'une première visite sur site s'est déroulée le 29 décembre 2021. L'objectif reste de supprimer le passage de bus, camions... dans la traversée du village (excepté livraisons), et plus spécialement rue Intendant-Général Deranque et partie cours Pourrières. La solution préconisée par l'Agence Routière, avec l'implantation de feux de signalisation, intègre la configuration des lieux et la réglementation, notamment celle des bus de ramassage scolaire. Il demande au Conseil municipal de :

- Valider ce projet de travaux et cet estimatif ;
- L'autoriser à confier à la demande de l'Agence Routière Départementale, la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet K-INGENIERIE, 4 boulevard du Rayol 84160 LOURMARIN et à signer tout bon de commande y afférent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Donne son accord, sur la proposition d'aménagement présentée par l'Agence Routière de Pertuis, sur la base de 113 793,00 € HT à la charge de la commune.

Décide de confier, à la demande de l'Agence Routière Départementale, la mission de maîtrise d'œuvre au cabinet K-INGENIERIE, 4 boulevard du Rayol 84160 LOURMARIN.

Autorise, Monsieur le Maire à signer tout bon de commande y afférent.

Décision adoptée à l'unanimité

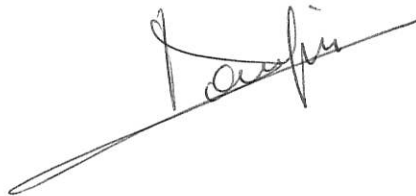
Vote :

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.



Fait à CUCURON, le 16.12.2022

**Le Maire,
Philippe EGG**

**La secrétaire de Séance,
Anne-Marie DAUPHIN, 2^{ème} Adjointe**



Publiée le :